

## D-2020-124

### Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	72
Votants	78

## Conseil Communautaire du 23 juillet 2020

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération,  
légalement convoqué le 17 juillet 2020,  
s'est réuni, en session ordinaire en Salle Espace Expo - Route de  
Bordeaux - 47200 MARMANDE,  
sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

## DESIGNATION DES DELEGUES DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION DANS DIVERS ORGANISMES AUXQUELS ELLE ADHERE

### Etaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Catherine BERNARD - Jean Luc ARMAND - Benjamin FAGES - Michel COUZIGOU - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Pierre CAMANI - Marie-Catherine BALLEREAU - Emilie BAYLE - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADE - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-Claude BOURBON - Céline BOUSSIE - Louis BRESOLIN - Serge CADRET - Martine CALZAVARA - Laurent CAPELLE - Dominique CAPRAIS - Patrick CARDOIT - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Gilbert DUFOURG - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Guy IANOTTO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON - Liliane KULTON - Jean-Michel LABORDE - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Alain LERDU - Dominique MARTIN - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - Jean Michel MOREAU - François NÉRAUD - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIOT - Noëlli REY-LE MEUR - Loréline ROQUES - Aurore ROUBET - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Romain TOSCHI - Jacques VERDELET

### Absents ou excusés

Christian PEZZUTTI - Daniel BENQUET - Jérôme BISSIÈRES - Maud CARUHEL - Pierre FEYRIT - Emmanuelle MARCHAND - Nadine ZANARDO

### Pouvoirs de

Christian PEZZUTTI A Daniel BORDENEUVE - Daniel BENQUET A Martine CALZAVARA - Jérôme BISSIÈRES A Gaëtan MALANGE - Maud CARUHEL A Dominique MARTIN - Pierre FEYRIT A Jean-Claude FEYRIT - Emmanuelle MARCHAND A Alain PASCAL

### Secrétaire de séance

Alain LERDU

# DESIGNATION DES DELEGUES DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION DANS DIVERS ORGANISMES AUXQUELS ELLE ADHERE

## Objet de la délibération

---

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération adhère à différents organismes en relation avec les compétences qu'elle exerce et qu'il convient de désigner des représentants de VGA dans chacun d'eux.

## Exposé des motifs

---

### 1. EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Initiative Garonne : 1 titulaire / 1 suppléant**

L'association Initiative Garonne a vu le jour le 30 septembre 1998. Elle regroupe des entreprises locales, des banques, des experts comptables et les collectivités. Elle a pour but de permettre à des créateurs d'entreprises d'avoir accès à des prêts à taux zéro remboursables sur un moyen terme. De plus, cette plateforme, forte de l'implication des chefs d'entreprises locaux, permet la mise en place d'un parrainage actif en faveur de ces nouveaux créateurs.

- **Agence Aquitaine pour le Développement Industriel (ADI) : 1 représentant**

ADI a été créée en 2003 par le Conseil Régional d'Aquitaine. Cette agence a pour mission d'organiser, traiter, diffuser l'information régionale et de constituer un pôle de veille stratégique ; de développer des actions en direction des entreprises régionales ; d'organiser, en étroite collaboration avec l'agence française pour les investissements internationaux, une stratégie de promotion, de prospection et d'accueil des investisseurs internationaux.

- **Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) : 1 représentant**

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial ou CDAC est chargée de statuer sur les demandes d'autorisation d'implantation commerciale présentées en vertu des dispositions de l'article L751-1 du code du commerce (dont notamment projets commerciaux de plus 1000 m<sup>2</sup>, création de drive...).

Le Président de Val de Garonne Agglomération est invité à siéger à la CDAC lorsque le dossier examiné concerne le territoire du Val de Garonne.

Cependant, si le Président détient plusieurs mandats pouvant l'amener à siéger en CDAC, il ne peut siéger qu'au titre de l'un de ses mandats. Il convient de prévoir par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement du représentant titulaire, la nomination de suppléants. Il est proposé de désigner 3 suppléants.

- **Société d'Economie Mixte du Lot-et-Garonne (SEM47) :**

- **Conseil Administration : 1 représentant**

La Société d'économie mixte SEM 47 est un opérateur local au service de donneurs d'ordres : collectivités locales, territoriales, entreprises publiques et privés. Elle conduit leurs projets en orchestrant la réalisation d'équipements, de programmes d'aménagement et d'urbanisme par l'accompagnement, des montages opérationnels complexes, à la coordination, l'équilibre financier et la gestion de toutes les contraintes. Par la délibération 2013F22 en date du 26 septembre 2013, les membres du conseil communautaire ont décidé l'entrée de Val de Garonne Agglomération au capital de la SEM 47 par l'achat de 1 000 actions.

- **Comité d'attribution marchés publics : 2 titulaires et 2 suppléants**

Par délibération n°D2017I03 du 30 novembre 2017, Val de Garonne Agglomération a validé la dissolution du SMIDEM entraînant le transfert à l'Agglomération de l'ensemble des engagements contractuels pris par le SMIDEM avant sa dissolution, et notamment les contrats de concession en vigueur pour Marmande Sud 1 et Marmande Sud 2 auprès de la SEM 47.

La SEM 47 est également concessionnaire du parc d'activités André THEVET à Tonneins, concession du 27 mai 2015.

Dans le cadre de l'exécution de ses missions, la SEM 47 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement des parcs d'activités Marmande Sud et André THEVET et désigne à ce titre, dans le respect de règles de marchés publics, les prestataires qui seront chargés de la conception et de l'exécution de ces travaux.

A cet effet, elle dispose d'un comité d'attribution des marchés publics auquel le concédant sera représenté. Ainsi, il appartient à l'Agglomération de désigner deux titulaires et deux suppléants auprès de ce comité

## 2. EN MATIERE DE TOURISME

- **Association des communes riveraines du Canal des deux mers : 4 représentants**

Val de Garonne Agglomération est adhérente, depuis 1995, à cette association qui regroupe les communes situées sur le canal de Garonne et le canal du Midi.

## 3. EN MATIERE DE TRANSPORTS

- **Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) : 1 titulaire / 1 suppléant**

Association loi 1901, le GART permet de bénéficier d'un certain nombre de conseils techniques, financiers, juridiques et économiques en matière de transports publics. Le GART est la plateforme d'échanges et de réflexions des élus en matière de transports.

## 4. EN MATIERE DE COHESION SOCIALE

- **Association Syllabe : 1 titulaire et 1 suppléant**

Syllabe est une plate-forme de lutte contre l'illettrisme. Elle accueille sur le territoire de VGA dans les permanences à Marmande et Tonneins les habitants de plus de 16 ans dont la maîtrise du français, ou plus généralement des compétences clés, est insuffisante et constitue un frein à une insertion professionnelle satisfaisante. Elle a aussi pour fonction de fédérer et de soutenir les structures permettant l'acquisition desdites compétences sur le territoire. Le représentant de VGA siègera au sein du conseil d'administration dans le collège des collectivités territoriales.

## 5. EN MATIERE D'HABITAT

- **Association départementale d'information sur le Logement (ADIL 47) : 1 titulaire et 1 suppléant**

Val de Garonne Agglomération a adhéré par délibération 2009-A-13 du 3 mars 2009 à l'ADIL.

La vocation des ADIL est d'offrir au public un conseil neutre, complet et objectif sur le logement, tant juridique, que financier et fiscal. Cette mission de conseil est exclusive de toute fonction commerciale ou de négociation. Elle présente un caractère préventif en rétablissant un équilibre dans la qualité des rapports entre bailleurs et locataires ou en sécurisant l'accession sociale à la propriété.

- **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 47) : 1 représentant**

Val de Garonne Agglomération adhère au (CAUE 47) depuis 1999. Cet organisme d'informations, de conseils, de formation, de rencontres et d'initiatives est composé d'architectes, d'urbanistes, spécialistes de l'aménagement.

- **Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPF NA)**

L'EPF NA est un outil d'Etat au service des collectivités territoriales. Il accompagne ces dernières pour mettre en place des stratégies et des interventions foncières en faveur de projets locaux dans de nombreux domaines ; habitat, économie...

- **Comité Régional Habitat et Hébergement : 1 titulaire / 1 suppléant(e)**

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement rassemble, sous la présidence du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, les partenaires locaux intervenant dans le domaine du logement, de l'habitat, du foncier et de l'hébergement. Le CRHH émet différents avis, sur les politiques de l'habitat et de l'hébergement engagées dans la région, sur les documents programmatiques (PLUI, PLH...) et les bilans, sur les programmations d'aides publiques et sur différentes demandes d'agréments

## 6. EN MATIERE DE SECURITE PUBLIQUE ET PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

- **Commissions de Suivi de Site des sites EUTICALS SAS à Tonneins, GIE Lot-et-Garonne Enrobés à Samazan, Garnica Plywood à Samazan et les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux à Marmande et Fauillet : 1 titulaire / 1 suppléant**

En application du décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site (CSS), un arrêté préfectoral doit renouveler la composition de ces instances pour chaque installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) lorsque les nuisances, dangers et inconvénients présentés par ces installations le justifient. Les commissions de suivi des sites réunissent des représentants de l'Etat, des collectivités locales des riverains, des exploitants et des salariés des ICPE. Elles ont vocation à constituer un cadre d'échanges, à suivre l'activité des ICPE concernées et à promouvoir l'information du public

Sur le territoire de VGA, 5 sites sont concernés : EUTICALS SAS à Tonneins, GIE Lot-et-Garonne Enrobés à Samazan, Garnica Plywood à Samazan et les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux à Marmande (site de Charrié) et Fauillet (maintien du suivi du site après l'arrêt de l'exploitation en 2018).

## 7. EN MATIERE DE SANTE

- **Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Marmande-Tonneins (2 représentants)**

La loi du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires, prévoit que les conseils d'administration d'établissements publics de santé soient remplacés par des conseils de surveillance avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés.

Leur mise en place conditionne très largement au-delà de la rénovation de la gouvernance des établissements, le succès de la réforme et la modernisation de notre système de santé.

- **Association du pôle de santé du tonneinçais : 1 délégué communautaire titulaire et 1 suppléant.**

Cette association est un espace d'animation, de concertation, de médiation et de partenariat. Elle a pour but de faire vivre le projet de santé du territoire du tonneinçais par l'animation de l'organisation collective du pôle de santé du tonneinçais.

L'association a modifié ses statuts le 1/07/2020. VGA n'a plus de voix décisionnaire à l'assemblée générale et devient membre d'honneur (contre 8 délégués auparavant). L'instance « conseil d'administration » a été supprimée.

- **Association de gestion du centre de santé du tonneinçais : 1 délégué communautaire titulaire et 1 suppléant.**

Cette association gère le centre de santé de médecine générale visant au maintien et au développement d'une offre de soins de premiers recours sur le bassin de vie du tonneinçais. VGA en tant que membre de droit dispose d'un siège au sein du conseil d'administration. Son représentant est élu pour 3 ans.

- **Association du centre de santé du bassin marmandais : 1 délégué communautaire titulaire et 1 suppléant.**

Cette association crée et gère le centre de santé de médecine générale et des antennes visant au maintien et au développement d'une offre de soins de premiers recours sur le bassin de vie du tonneinçais. Une offre de médecine spécialisée pourrait y être également proposée. VGA en tant que membre fondateur dispose d'un siège au sein du conseil d'administration.

## 8. EN MATIERE DE COOPERATION

- **Programme Leader (4 titulaires et 4 suppléant(e)s)**

Val de Garonne Agglomération doit désigner les 8 élus communautaires qui siègeront au sein du collège public du comité de programmation LEADER 2014-2020. Les 10 membres du collège privé actuels représentent les différentes thématiques de la stratégie Leader de renforcement de l'attractivité des centres-bourgs : économie, patrimoine, tourisme, culture... Ils sont toujours en poste dans leur structure/fonction respective, il est donc prévu de maintenir leur siège au sein du comité Leader.

Le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne met en œuvre la stratégie du renforcement de l'attractivité territoriale des centres-bourgs du territoire.

Le comité de programmation LEADER, instance locale décisionnelle du programme LEADER qui porte sur le territoire du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne, est composé de 21 membres titulaires et 21 membres suppléants comprenant un « collège public » de 20 membres (titulaires et suppléants) représentant les 4 intercommunalités du Groupe d'action Locale (GAL) Val de Garonne Guyenne Gascogne et un « collège privé » de 22 membres (titulaires et suppléants) représentant les acteurs socio-économiques du territoire. Val de Garonne Agglomération doit ainsi désigner 8 élus communautaires : 4 membres titulaires et 4 membres suppléants, qui siègeront au comité de programmation LEADER 2014-2020.

- **Association du Pays Val de Garonne Gascogne : 18 représentants**

Le Pays Val de Garonne Gascogne est porté par une association loi 1901 et est composé de la Communauté d'Agglomération Val de Garonne, de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne (3CLG), de la Communauté de Communes du Pays de Duras (CCPD) et de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun (CCPL), soit 107 communes et 91 187 habitants (données Insee 2020).

Il a pour objectif la définition et la mise en œuvre d'un projet de territoire à travers la construction d'un plan d'actions. Ce dernier est actuellement formalisé par un contrat dénommé de cohésion et de dynamisation, signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'assemblée générale est composée de 41 représentants dont 18 pour Val de Garonne Agglomération (11 pour 3CLG, 8 pour la CCPL et 4 pour la CCPD). Le bureau composé de 15 membres sera élu par l'assemblée générale du Pays.

## 9. POUR LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE VGA

- **Syndic de copropriété de la halle du marché : 1 représentant**

Val de Garonne Agglomération est propriétaire des locaux occupés par ses services administratifs situé dans la Maison du Développement, place du marché à Marmande. A ce titre, Val de Garonne Agglomération siège au syndic de copropriété de la halle du marché de Marmande.

- **Comité National d'Action Sociale (CNAS) : 1 représentant**

M. le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

M. le Président propose, comme le permet l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder à ces élections à bulletin secret, mais au scrutin public.

### Le Conseil Communautaire,

#### 1. EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Initiative Garonne :**

- René ZAROS (titulaire)
- Liliane KULTON (suppléante)

- **Agence Aquitaine pour le Développement Industriel (ADI) :**

- Christophe COURREGELONGUE

- **Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) :**

- Jacques BILIRIT (titulaire)
- Catherine BERNARD / René ZAROS / Christophe COURREGELONGUE (3 suppléant(e)s)

- **Société d'Economie Mixte du Lot-et-Garonne (SEM47) :**

- Conseil Administration : Christian PEZZUTTI
- Comité d'attribution marchés publics : Christian PEZZUTTI / François NERAUD (titulaires) et Gilbert DUFOURG / Guy LAUMET (suppléants)

## 2. EN MATIERE DE TOURISME

- **Association des communes riveraines du Canal des deux mers : 4 représentants**

### Titulaires

- Dante RINAUDO
- Jean-Claude DERC
- Alain DALLA-MARIA
- Jacques VERDELET

### Suppléants

- Régine POVEDA
- Claude LAGARDE
- Didier MONPOUILLAN
- Jacques BILIRIT

## 3. EN MATIERE DE TRANSPORTS

- **Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) :**
  - Michel COUZIGOU (titulaire)
  - Guy LAUMET (suppléant)

## 4. EN MATIERE DE COHESION SOCIALE

- **Association Syllabe :**
  - Benjamin FAGES (titulaire)
  - Céline BOUSSIE (suppléante)

## 5. EN MATIERE D'HABITAT

- **Association départementale d'information sur le Logement (ADIL 47) :**
  - Christian PEZZUTTI (titulaire)
  - Jérémie BESPEA (suppléant)
- **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 47) :**
  - Christian PEZZUTTI
- **Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPF NA)**
  - Christian PEZZUTTI (titulaire)
  - Régine POVEDA (suppléante)
- **Comité Régional Habitat et Hébergement :**
  - Christian PEZZUTTI (titulaire)
  - Gilles LAGUZERE (suppléant)

## 6. EN MATIERE DE SECURITE PUBLIQUE ET PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

- **Commissions de Suivi de Site des sites EUTICALS SAS à Tonneins, GIE Lot-et-Garonne Enrobés à Samazan, Garnica Plywood à Samazan et les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux à Marmande et Fauillet : 1 titulaire / 1 suppléant**
  - Jean-Pierre LANDAT (titulaire)
  - Guy LAUMET (suppléant)

**7. EN MATIERE DE SANTE**

- **Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Marmande-Tonneins**
  - Régine POVEDA
  - Céline BOUSSIE
- **Association du pôle de santé du tonneinçais :**
  - Régine POVEDA
  - Céline BOUSSIE
- **Association de gestion du centre de santé du tonneinçais :**
  - Régine POVEDA
  - Céline BOUSSIE
- **Association du centre de santé du bassin marmandais :**
  - Régine POVEDA
  - Patrick CARDOIT

**8. EN MATIERE DE COOPERATION**

- **Programme Leader**

- Gaëtan MALANGE
- Christophe COURREGELONGUE
- Catherine BERNARD
- Jacques BILIRIT
- Gilles LAGAUZERE
- Dante RINAUDO
- Martine CALZAVARA
- Séverine CHASTAING

- **Association du Pays Val de Garonne Gascogne :**

- Jacques BILIRIT
- Gaëtan MALANGE
- Christophe COURREGELONGUE
- Benjamin FAGES
- René ZAROS
- Michel COUZIGOU
- Dante RINAUDO
- Régine POVEDA
- Michel MILHAC
- Gilles LAGAUZERE
- Maryline DE PARSCAU
- Jean-Luc ARMAND
- Marie-France BONNEAU
- Jean-Michel POIGNANT
- Christian PEZZUTTI
- Gilbert DUFOURG
- Catherine BERNARD
- Maud CARHUEL

**9. POUR LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE VGA**

- **Syndic de copropriété de la halle du marché :** Gilles LAGAUZERE
- **Comité National d'Action Sociale (CNAS) :** Claude LALANDE

**Résultat du vote**

<b>Votants</b>	<b>78</b>	
<b>Pour</b>	<b>78</b>	
<b>Contre</b>	<b>0</b>	
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	

Publication / Affichage

Le 28/07/2020

Fait à Marmande le 23 juillet 2020

**Jacques BILIRIT**  
Président de Val de Garonne Agglomération